

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêté portant limitation de certains usages de l'eau

Moulins, le 06/10/2023

Face à la situation hydrologique dégradée, la préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a constaté le franchissement du seuil d'alerte sur le bassin Loire-Allier, ce qui conduit Madame Pascale TRIMBACH, préfète de l'Allier à placer les bassins Loire et Allier en situation d'alerte. Les autres bassins versants du département sont placés en vigilance. Le communiqué de presse de Mme la Préfète de bassin est consultable sur le site www.loiret.gouv.fr

L'arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau dans le département de l'Allier sera affiché en mairie, consultable sur le site www.allier.gouv.fr et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Sur les bassins versants placés en vigilance, l'ensemble des usagers et acteurs économiques sont invités à adopter un comportement éco-responsable et à éviter toute forme de gaspillage de l'eau.

Sur les bassins versants de la Loire et de l'Allier, l'arrêté préfectoral fixe, à compter du lundi 9 octobre 2023, des restrictions d'usage de l'eau. Ces restrictions sont détaillées par usage et par type d'usager dans l'arrêté préfectoral.

Ces mesures de restriction visent à diminuer la pression de prélèvement sur les bassins versants concernés. Des contrôles seront régulièrement effectués par les services de police de l'eau et l'office français de la biodiversité. Le non-respect des prescriptions d'un arrêté sécheresse est une contravention passible d'une amende de 1500 € maximum pour les personnes physiques pouvant aller jusqu'à 5 fois ce montant pour les personnes morales.

Pour s'informer sur les restrictions en vigueur, le grand public peut consulter le site <https://vigieau.gouv.fr/> et les infographies disponibles sur le site internet de la préfecture www.allier.gouv.fr

En fonction de l'évolution de la situation hydrologique, les mesures de restriction pourront être étendues et/ou renforcées dans les prochains jours.

D'une manière générale, Madame le préfet rappelle à tous que l'eau est une ressource limitée qui doit être économisée et appelle l'ensemble des usagers à la sobriété d'usage de l'eau.

Contact presse
Bureau de la
communication interministérielle